

FEDERATION MOTOCYCLISTE DE BELGIQUE

COMMISSION SPORTIVE

Groupe Travail Courses Sur Route (G.T.C.S.R.)

REGLEMENT COURSES SUR ROUTE 2021

Annexe 07 - Endurance

07. Endurance.

07.00. Préambule

La présente annexe détermine les règles de base applicables à toutes les épreuves d'endurance inscrites au calendrier FMB en courses sur routes ou en Classic Bike et organisées par un club affilié à la FMWB ou à MSVL.

Les épreuves d'endurance inscrites au calendrier FMB mais organisées sous l'égide d'une autre FMN sont régies par les règlements de ces fédérations et/ou organisateurs respectifs. Si ces épreuves entrent en ligne de compte pour le championnat de Belgique d'endurance, l'article 7.15 de la présente annexe s'applique également à ces épreuves.

07.01. Définition

Une épreuve d'endurance est une course d'une durée minimum de 02 heures et de maximum 24 heures ou d'une distance minimum de 500 km et de maximum 3.600 km.

Les courses de plus de 02 heures ou de plus de 500 km peuvent se dérouler en deux manches.

Les épreuves d'endurance se disputent par équipes composées de 2 ou 3 coureurs qui concourent sur une seule machine pour les deux ou trois coureurs, ou bien chaque coureur utilise sa propre machine. Dans cette hypothèse, toutes les machines d'une équipe doivent appartenir à la même classe.

Les équipes participantes peuvent être composées de trois coureurs exclusivement pour les courses d'une durée égale ou supérieure à 06 heures et disputée en une seule manche,

07.02. Règles spécifiques aux épreuves d'endurance

07.02.01. Coureurs admis

Tous les licenciés FMB participant à une épreuve d'endurance en courses sur route doivent être titulaires d'une licence endurance valable pour l'année en cours. En Classic Bike les licenciés FMB doivent être titulaires d'une licence "Classic bike" à l'année ou souscrite pour une manifestation.

Les épreuves d'endurance, tant en courses sur route qu'en Classic Bikes sont accessibles aux titulaires d'une licence délivrée par une fédération reconnue par la FIM Europe et/ou la FIM, accompagnée d'une autorisation de départ, pour autant que la manifestation soit inscrite au calendrier FIM Europe et/ou FIM

07.02.02. Machines admises :

En courses sur route les classes suivantes, qui entrent en ligne de compte pour le championnat de Belgique, doivent être prévues au règlement particulier :

600 : 2 à 3 motos par équipe (1 par coureur) maximum 600 cc 4 temps : 4 cylindres.

1000 : 2 à 3 motos par équipe, (1 par coureur) : plus de 600 cc jusqu'à 1000 cc, 4 temps : 4 cylindres / Au-dessus de 750cc jusqu'à 1000cc 4 temps : 3 cylindres / Au-dessus de 850cc jusqu'à 1300cc 4 temps : 2 cylindres.

Trophy : 1 seule moto par équipe : plus de 600 cc jusqu'à 1000 cc. 4 temps : 4 cylindres / Au-dessus de 750cc jusqu'à 1000cc 4 temps : 3 cylindres / Au-dessus de 850cc jusqu'à 1300cc 4 temps : 2 cylindres.

Le règlement particulier de l'épreuve peut prévoir d'autres classes complémentaires mais qui ne compteront pas pour le championnat de Belgique, mais un classement des trois classes comptant pour le championnat doit être publié.

En Classic Bike les classes prévues "Classic" et "Post Classic" doivent être réservées à des machines dont la date de commercialisation est antérieure respectivement au 31 décembre 1983 et 31 décembre 1993. ;

Tous les motocycles utilisés doivent rester conformes aux règlements techniques correspondant à la classe dans laquelle elles participent.

07.02.03. Pour la classe Trophy la capacité du réservoir à carburant peut-être de 24 litres maximum avec une tolérance de maximum 1 litre.

Pour les classes 600 & 1000 la capacité du réservoir sera identique à celle du réservoir homologué par le constructeur.

Les réservoirs d'essence doivent être complètement remplis d'une mousse d'élément à carburant (de préférence avec "Explosafe®").

07.02.04. Si tout ou partie de l'épreuve se déroule la nuit, tous les motocycles devront être équipés de phares et de deux feux rouges distincts. Si le phare d'origine possède une partie vitrée, cette dernière doit être complètement recouverte d'un film plastique transparent et autocollant afin d'empêcher qu'elle ne se brise en cas d'accident.

Pour les caractéristiques des phares de remplacement il est fait application des prescriptions de l'article 2.3.11 du règlement FIM régissant le championnat du monde d'endurance.

Tous les motocycles doivent avoir un générateur électrique en état de marche (puissance minimum 100 W).

07.02.05. Pour les équipes qui concourent avec une seule machine, présentation de maximum 2 motos par équipe au contrôle technique.

Pour les équipes dans lesquelles chaque coureur utilise sa moto, présentation de maximum une moto par coureur de chaque équipe au contrôle technique.

Les motos contrôlées devront être plombées.

07.02.06. Tous les coureurs doivent être identifiés par des bracelets inviolables de couleurs différentes (une pour les coureurs 1, une pour les coureurs 2 et une pour les éventuels coureurs 3) sur lesquels figurera au minimum le n° de départ de l'équipe dont fait partie le coureur, et par des brassards de couleurs identiques à celles des bracelets dont le port est obligatoire durant toute la durée des essais et de la course. Les bracelets sont placés aux coureurs lors des formalités administratives précédant le début des essais officiels. Les bracelets et les brassards sont fournis par l'organisateur.

07.02.07. Un coureur peut être en course au maximum durant les 2/3 de la durée de l'épreuve et devra être relayé après un maximum de 1 heure de course. Le temps de course commence lorsque le départ est donné ou, pendant la course, au moment où le coureur quitte son stand et prend fin au moment où le coureur rentre à son stand ou franchit la ligne d'arrivée à la fin de la course.

07.02.08. Entraînements minimum à prévoir : 2 fois 20 minutes avec 3 tours minimum pour chaque coureur, deux séances étant exclusivement réservées aux coureurs 1 (C1), deux autres aux coureurs 2 (C2) et si des équipes de 3 coureurs participent à l'épreuve, 2 autres séances réservées aux coureurs 3 (C3) quel que soit leur nombre.

La capacité d'un circuit pour les essais est celle fixée dans le rapport d'homologation.

Si tout ou partie de la course se déroule de nuit, une des séances d'essais de chaque coureur doit être programmée également de nuit.

Cette séance de nuit est obligatoire, minimum 3 tours de circuit, pour la qualification de chaque coureur.

L'organisateur, peut ne prévoir que des séances d'essais pour l'ensemble de l'équipe, au minimum deux, ouverte donc à chaque coureur de l'équipe, aux conditions suivantes :

- lors de ces séances d'essais ouvertes à tous les coureurs de l'équipe, chaque coureur doit être en possession d'un transpondeur différent qui leur est spécifiquement attribué. Cette disposition permettra d'appliquer les conditions de qualification prévues ci-après.
- le temps total de ces essais doit au moins être égal à la durée des séances par coureur prévue ci-avant.

07.02.09. Chaque coureur de l'équipe doit se qualifier pour la course.

Pour se qualifier pour la course chaque coureur de l'équipe doit avoir effectué, pendant les essais officiels, le nombre de tours minimum prévu dans le règlement particulier. Il devra aussi avoir réalisé un temps de qualification au moins égal à 115% de la moyenne des trois meilleurs temps de son groupe de coureurs (coureur 1, coureur 2 et éventuellement coureur 3) dans au moins une séance qualificative

07.02.10. L'ordre de la grille de départ sera défini par la moyenne des meilleurs temps réalisés sur un tour par tous les coureurs de chaque équipe au cours des séances qualificatives.

07.03. Droits d'engagement - Loyer pour mise à disposition de l'infrastructure sportive

Les organisateurs d'épreuves d'endurance ont la possibilité de percevoir par équipe un droit d'engagement non remboursable et non limité.

07.04. Briefing obligatoire

Tous les organisateurs d'une épreuve "ENDURANCE" sont tenus de prévoir un briefing obligatoire (du début à la fin) pour tous les coureurs de toutes les équipes qualifiées pour la course et leur chef d'équipe. Le lieu et l'horaire de ce briefing doivent être mentionnés dans le R.P. et doit se tenir au plus tard 2 H 00 avant le départ de la course. Le secrétariat de l'organisation doit prévoir un contrôle et un relevé des coureurs et chef d'équipe présents à l'entrée du briefing et contrôler toute sortie avant la fin de celui-ci. Le résultat de ce contrôle est remis au directeur de course immédiatement après la sortie de tous les coureurs. A la fin briefing chaque équipe devra communiquer à la direction de course l'identité du coureur qui prendra le départ de la course et de chacune de ses manches si celle-ci se déroule en deux manches. Lors ce briefing un plan du circuit, 1 exemplaire de chaque drapeaux utilisés, une photo des tous les véhicules utilisés (Safety car, Medical car et Race Direction car ainsi que les panneaux devront être présentés).

Chaque coureur et/ou chef d'équipe absent en partie ou en totalité au briefing se verra infliger une pénalité d'un "Stop & Go" par personne absente.

07.05. Procédure de départ

La procédure de départ applicable est du type dite "Le Mans" ou en épi. En cas de courses en plusieurs manches, elle devra être respectée pour chaque manche. La procédure de départ est la suivante :

- 01) Environ 45 minutes avant le départ, les coureurs se préparent avec leur machine en dehors de la piste pour entrer sur la piste via le parc fermé après le signal d'un l'officiel.
- 02) 1 tour de reconnaissance obligatoire (Procédure "Stop & Go" si pas effectué) (voir art. 07.16)

Une pénalité de "Stop & Go" sera infligée aux équipes qui n'effectuent pas le tour de reconnaissance

Environ 30 minutes avant le départ, les coureurs entrent en piste et font immédiatement un tour de reconnaissance avant de prendre place sur la grille, moteur arrêté.

Sur la grille, les motocycles doivent être échelonnés en biais (en épi), selon un angle de 45° sur le côté de la piste derrière la ligne de départ. Ils doivent être distants chacun de 2 mètres. Chaque motocycle sera tenu par un aide.

Le départ pour le tour de reconnaissance sera possible pendant 5 minutes. Ces 5 minutes seront signalées à l'endroit où les coureurs prennent la piste au moyen des panneaux 5', 4', 3', 2' et 1', ainsi que d'un avertissement sonore. Lorsque ces 5 minutes se sont écoulées, l'accès à la piste sera fermé au moyen d'un drapeau rouge et/ou feu rouge.

- 03) Les coureurs étant arrivés après la fermeture, et ceux qui ne veulent pas effectuer le tour de reconnaissance auront la possibilité de se mettre sur la grille dans les 5 minutes suivant l'arrivée des coureurs qui viennent d'accomplir le tour de reconnaissance. Pour ce faire, ils devront suivre les instructions des officiels de la grille de départ
- 03) Dès l'entrée en piste (environ 30 minutes avant le départ), le changement de motocycle et un ravitaillement supplémentaire sont strictement interdits.
- 05) Des changements de pneus et des réparations peuvent être effectués sur la grille de départ jusqu'à ce que le panneau "3 minutes" soit présenté.
Après le tour de reconnaissance, les coureurs peuvent choisir de changer de pneus, sur la grille, afin de les adapter aux conditions régnant sur la piste.
- 06) 2 tours de chauffe obligatoires - Sur les circuit développant minimum 5 km un seul tour de chauffe peut-être prévu
Deux (une si un seul tour de chauffe prévu) pénalités de "Stop & Go" seront infligées aux équipes qui ne les effectuent pas complètement (voir art. 07.16).

Env. 5 minutes avant les tours de chauffe, on présente les panneaux suivants accompagnés d'un avertissement sonore :

- Panneau "5 minutes" : début du compte à rebours
 - Panneau "3 minutes" : toutes les personnes, hormis les coureurs, 1 assistant et une personne avec un parapluie au maximum par coureur, évacueront la grille. A ce moment-là, personne (excepté les officiels accrédités) n'est autorisé à se rendre à nouveau sur la grille. Toute intervention sur les motocycles est interdite.
 - Panneau "1 minute" + panneau "casque" : **toutes les personnes, hormis les coureurs, évacueront la grille.**
Les coureurs doivent se trouver assis sur leur machine.
 - Panneau "30 secondes".
 - Drapeau vert : départ des ou du tour(s) de chauffe. Chaque coureur met le moteur de sa moto en marche et commence les ou le tour(s) de chauffe.

Si, même après l'aide immédiate de l'assistant, un coureur ne parvient pas à faire démarrer son moteur, la moto doit être poussée dans le couloir des stands et le coureur prendra le départ retardé depuis les stands.

- Une voiture de la Direction de Course suit le groupe des coureurs.
- Si deux tours de chauffe sont prévus, le dernier tour de chauffe sera signalé aux coureurs par un panneau portant le chiffre 1.
- Lorsque les coureurs reviendront à la grille de départ à la fin des ou du tour(s) de chauffe, ils arrêteront leur moto, chacune à son emplacement indiqué, et couperont le moteur. Les motocycles doivent être placés dans la même position qu'avant le départ des ou du tour(s) de chauffe.

Seul un aide par machine et les coureurs qui prennent le départ sont autorisés sur la grille.

- 07) Si un coureur a des difficultés, il doit se rendre immédiatement aux stands. Il est absolument interdit aux coureurs de se rendre sur la grille de départ dans l'intention de retarder celui-ci. Au cas où un coureur arrive en retard à la grille, alors que le panneau "1 minute" a déjà été montré, il devra obligatoirement se diriger vers les stands à vitesse modérée, d'où il prendra le départ retardé.
- 08) Au milieu de la piste, sur la ligne de départ, un commissaire avec drapeau rouge attend l'arrivée des coureurs sur la grille et il reste sur place jusqu'à ce que le starter lui donne l'ordre de quitter la piste, après que le drapeau vert ait été présenté par le commissaire se trouvant à la fin de la grille.

Un deuxième commissaire avec drapeaux vert et rouge se trouve à la fin de la grille:

- au moyen du drapeau vert, il indique que la grille est en ordre
- au moyen du drapeau rouge, il arrête un coureur qui arrive en retard, après la voiture de Direction de Course, et veille à ce que ce coureur puisse partir d'une position d'arrêt à la fin de la grille et après le départ ou qu'il se rende aux stands.

09) Départ de la course

- Panneau "1 minute", panneau "casque" + avertissement sonore : les coureurs doivent se trouver en face de leur propre machine de l'autre côté de la piste.
- Panneau "30 secondes" + avertissement sonore
- Feu vert ou drapeau national, à préciser dans le règlement particulier (RP) : départ. Chaque coureur court vers son motocycle, met le moteur en marche et commence la course.
Le moteur sera mis en marche par le coureur seul, en utilisant un moyen mécanique disposé sur la machine. Tout aide extérieure est interdite.

- 10) Si un coureur ne peut pas mettre son moteur en marche, le Directeur de Course, au moyen du drapeau vert, autorisera l'aide à pousser le motocycle, dès qu'il le jugera possible.

Si, malgré cette intervention, un coureur ne parvient pas à partir, les commissaires de piste pousseront immédiatement la machine vers les stands (à l'entrée ou à la sortie selon la proximité). Le motocycle pourra être ramené à son stand sous la protection d'un commissaire. Le coureur prendra le départ dès que sa machine sera réparée.

- 11) Après le passage de la totalité du peloton devant la sortie du couloir des stands, un départ retardé avec feux ou au drapeau sera donné aux coureurs qui s'y trouvent.
- 12) Le coureur qui est en mouvement ou qui ne se trouve pas en face de sa propre machine de l'autre côté de la piste au moment de l'apparition du feu vert ou du baisser du drapeau national sera sanctionné.

Pour toute infraction à l'article 07.05., le coureur concerné sera sanctionné par une procédure "Stop & Go" décrite à l'article 07.16.

07.06. Conduite après une chute qui nécessite une évacuation vers le centre médical

En cas de ou suite à une chute, si un coureur doit être évacué vers le centre médical, il pourra, après accord du médecin de la course, rejoindre sa machine. Il doit à tout moment être accompagné par un officiel.

07.07. Sanctions pendant la course

Si des sanctions sont infligées à un coureur pendant la course, elles seront communiquées rapidement au responsable de l'équipe en question.

07.08. Arrêts aux stands, ravitaillement et réparations pour les équipes concourant avec une seule machine.

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 km/h.

Lors d'un arrêt au stand, le moteur doit obligatoirement être arrêté. Il peut être mis, momentanément, en marche pour un essai ou un réglage.

Pour repartir, le coureur étant sur la moto, 2 personnes sont autorisées à pousser la machine ou le coureur peut également utiliser le starter de la machine.

L'utilisation de batterie additionnelle est interdite.

Seuls les membres accrédités des équipes porteurs des laissez-passer officiels adéquats sont admis dans la zone de travail devant leur stand immédiatement avant d'intervenir sur la moto. Ils doivent quitter cette zone dès que le travail est achevé. En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.

Pendant l'arrêt au stand, devant celui-ci, 4 personnes accréditées peuvent travailler sur la machine, la ravitailler, nettoyer les phares, le pare-brise, etc. Si le coureur participe à l'intervention, il sera compris dans ces 4 personnes. En cas de perte ou de défaillance du transpondeur, un officiel est autorisé à effectuer le changement.

Lorsque les interventions sur la machine sont réalisées à l'intérieur du stand, le nombre de personnes travaillant sur la moto n'est pas limité.

Pendant la course ou une manche, le ravitaillement d'essence et d'huile, de même que les réparations et les réglages, ne peuvent s'effectuer qu'au stand assigné à l'équipe.

Avant le départ de la course, les systèmes de ravitaillements devront être soumis à l'approbation du Collège Technique

Pendant toute la durée d'une manifestation (essais & course) un système de ravitaillement en carburant à l'aide de cruche, seau, entonnoir, ...etc., où l'essence s'écoule à l'air libre, est interdit. Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer par gravité. Tout système sous pression est interdit. Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer obligatoirement dans la voie des stands devant le stand assigné à l'équipe par le système de valve automatique. Le coureur doit descendre de sa machine pendant le ravitaillement.

Les opérations de ravitaillement en carburant et d'autres interventions ne peuvent pas avoir lieu simultanément. Avant de ravitailler une machine, elle doit être béquillée.

Tout ravitaillement (en carburant) doit se dérouler après que toute intervention mécanique sur la machine soit terminée et avant que le coureur ne tente de redémarrer sa machine.

Pendant le ravitaillement en carburant, l'utilisation des couvertures chauffantes n'est pas autorisée et toute personne se tenant à moins d'1 m de la machine doit se protéger les yeux, la tête, et avoir le corps protégé par des vêtements

Après le ravitaillement (en carburant) toute intervention mécanique sur la machine n'est possible qu'à l'intérieur du stand assigné à l'équipe.

Une réserve de 100 litres d'essence au maximum est admise au stand.

Chaque équipe devra obligatoirement affecter une personne à la sécurité incendie. Celle-ci devra être équipée d'un extincteur efficace contre les feux de carburant. Cette personne devra obligatoirement être présente, extincteur en main, prêt à fonctionner, lors des opérations de ravitaillement en carburant.

Toute infraction à cet article sera sanctionnée par une procédure "Stop & Go".

07.09. Arrêts aux stands et changement de coureur pour les équipes dans lesquelles chaque coureur utilise sa machine.

Les mêmes règles que celles prévues au point 7.08 s'appliquent, ainsi que les suivantes

Lorsqu'une machine d'un équipage est sur la piste, la deuxième machine entreposée dans les stands devra être ravitaillée en carburant sur la voie des stands. Les autres opérations de maintenance sont autorisées à l'intérieur du stand. Après le ravitaillement la moto devra retourner dans le stand.

Lors des changements de machines, un changement de coureurs est obligatoire.

Lors des changements de machine et donc également de coureurs, seuls les coureurs peuvent aider, pas les mécanos.

Lors des changements de machine, la machine qui repartira devra être placée en attente, moteur arrêté, sur la béquille arrière, devant le stand. Elle ne pourra être sortie du stand qu'un tour avant le changement de machine. La moto pourra être sortie du box pour chauffer le moteur.

Quand la moto arrive à hauteur du stand, le pilote qui va partir doit béquiller la moto rentrante. Puis il peut prendre place sur sa moto que son coéquipier "débéquillera" après avoir transféré le transpondeur de moto. Alors le coureur partant peut seulement démarrer sa moto.

07.10 Arrêts sur la piste

En cas de panne sur la piste, le coureur devra immédiatement ranger son motorcycle, de façon à ne pas gêner les autres coureurs. Il pourra alors procéder à une réparation, avec les moyens du bord.

L'abandon par le coureur d'un motorcycle sur le circuit, ne fut-ce que quelques instants, constitue un cas de mise hors course, sauf si cet abandon résulte, après une chute, du transport du coureur au centre médical du circuit pour examens. Si le médecin responsable estime que le coureur est apte à reprendre part à la course, il peut rejoindre sa moto, conformément aux dispositions prévues dans le règlement particulier, à l'endroit où il avait chuté.

S'il veut ramener sa moto au stand, il devra la pousser dans le sens de la course, sans aide extérieure, en empruntant les bas-côtés de la piste.

Pour revenir plus rapidement aux stands, les organisateurs peuvent autoriser les coureurs à prendre des raccourcis. Cependant, si de tels raccourcis existent, ils doivent être indiqués dans le RP.

Si un coureur tombe en panne devant les stands, il pourra, sous la protection d'un Commissaire, rentrer par la sortie des stands, moteur arrêté, en poussant sa moto, à contresens, jusqu'à son stand.

Si l'équipe le souhaite, elle peut demander une assistance pour que le pilote et le motorcycle soient ramenés dans un véhicule de l'organisation, si cette possibilité est prévue par l'organisateur, ce qui doit être annoncé dans le RP.

Dans ce cas, ils seront déposés le plus près possible de la voie d'entrée des stands, de l'entrée des stands ou devant le local des contrôles techniques (à préciser dans les RP).

Depuis ce lieu, deux personnes de l'équipe pourront ramener le motorcycle au stand, sous le contrôle d'un officiel.

Son tour de piste sera comptabilisé dans son décompte de la course.

Si suite à un problème collectif plusieurs équipes souhaitent bénéficier de cette aide, la prise en charge des équipes sera faite suivant l'ordre de la grille de départ.

Aucune réclamation ne peut être formulée sur l'ordre d'intervention des véhicules d'assistance.

Le nombre de véhicules d'assistance disponibles sur les circuits doit être indiqué clairement dans le Règlement Particulier.

Aucune autre assistance que celle de l'organisation ne sera admise.

Dans les courses de 06 heures au moins, si dans une équipe de trois coureurs, un coureur ne peut plus poursuivre la course, les deux autres ont la possibilité de la terminer, à la condition que le coureur en piste qui ne peut plus continuer ramène seul, ou avec l'aide de l'assistance de l'organisation, la moto au stand attribué à l'équipe, ou seulement le transpondeur pour les équipes dans lesquelles chaque coureur utilise sa moto.

07.11. Changement des pièces

Toutes les pièces défectueuses peuvent être remplacées, à l'exception du cadre, du carter moteur et du carter de la boîte de vitesses.

07.12. Neutralisation de la course

Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause) compromettrait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le Directeur de Course pourra décider la neutralisation.

Dans ce cas, deux véhicules spécialement balisés, de couleurs différentes et autre que celle des médical cars et ou du véhicule de "Race direction", portant visiblement les mots "Safety Car", ainsi que leur numéro "1" ou

"2", sur les côtés et l'arrière, munis de gyrophares jaunes sur le toit, emprunteront la piste. Ils circuleront à vitesse identique de façon à toujours conserver le même écart entre eux.

Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau "Safety car" sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs.

Lorsque ces véhicules entreront en piste, ils allumeront, sur l'ordre du Directeur de Course, leurs gyrophares jaunes, et, à partir de ce moment, tous les postes de surveillance présenteront le panneau "SC". Dès la présentation de ce panneau les coureurs ne peuvent plus se dépasser. Les coureurs rattrapant les "Safety Car" devront se ranger derrière en file indienne sans les dépasser.

Si durant la neutralisation, un des "Safety-cars" à un problème technique qui l'empêche de poursuivre, soit l'organisateur dispose d'un véhicule de réserve, équipé de manière identique, et dans ce cas il prend la place du véhicule défaillant, soit l'organisateur ne dispose pas d'un véhicule de réserve, et dans ce cas le groupe de coureurs qui suit en file indienne le "Safety-car" défaillant poursuit son tour du circuit toujours en file indienne jusqu'à ce que le premier du groupe rejoigne le dernier coureur du groupe qui suit l'autre "Safety-car" et se place derrière lui.

Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s'arrêter au stand.

Celles-ci ne pourront reprendre la piste que, lorsque le feu vert sera allumé ou le drapeau vert présenté à la sortie du couloir des stands. Il sera allumé pendant une durée de 10 secondes, 10 secondes après qu'un SAFETY CAR soit passé au niveau du feu rouge situé à la sortie du couloir des stands. Ensuite, le couloir des stands sera à nouveau fermé (feu "rouge" et/ou drapeau rouge). Les coureurs qui n'ont pas quitté le couloir des stands devront attendre le prochain groupe.

Lorsque les "Safety Cars" seront rappelés par le Directeur de Course, ils devront tout d'abord boucler un tour complet du circuit, gyrophares jaunes éteints, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où les "Safety Cars" quitteront la piste pour revenir à leur poste. Les "Safety Cars" doivent quitter la piste à l'endroit où ils l'ont empruntée.

Les emplacements des "Safety Cars" doivent être signalés en bordure de piste par des panneaux réfléchissants de couleur jaune portant visiblement les mots " Safety Car ".

Chaque tour couvert, pendant l'intervention des "Safety Cars" sera comptabilisé comme "tour de course".

Toutes les autres règles de la course restent valables.

07.13. Interruption d'une course - Nouveau départ

07.13.01. Procédure normale avec mise en parc fermé des motos

Si le Directeur de Course décide d'interrompre une course pour des raisons climatiques ou autres, des drapeaux rouges seront présentés à la ligne de départ et à tous les postes de commissaires. Les coureurs doivent immédiatement ralentir et retourner au couloir des stands. Les résultats de la course seront calculés à la fin du tour précédent.

Les résultats seront donc ceux enregistrés jusqu'au dernier moment où chaque coureur encore en course a effectué un tour complet, sans que le drapeau rouge ait été présenté.

Si les résultats calculés montrent que moins de trois tours ont été effectués par le coureur de tête et tous les autres coureurs dans le même tour que le coureur de tête, la course sera considérée comme nulle et non avenue et il y aura une nouvelle course. S'il s'avère impossible de redonner le départ de la course, elle sera annulée et elle ne comptera pas pour le Championnat de Belgique.

Si trois tours ou plus ont été accomplis par le coureur de tête et tous les autres coureurs dans le même tour que le coureur de tête, mais moins des deux tiers de la durée initiale de la course, un nouveau départ sera donné; pour obtenir le résultat final, on additionne les tours et les temps des deux courses. S'il s'avère impossible de donner un nouveau départ, les résultats seront pris en considération et seule la moitié des points sera attribuée pour le Championnat.

Si les deux tiers de la durée initiale de la course ont été disputés, la course sera considérée comme une course complète.

Dans tous les cas, les machines devront être mises en parc fermé (qui devra se trouver le plus près possible de la ligne de départ); toutes les machines, qu'elles soient en course ou arrêtées à leur stand pour réparation ou ravitaillement ou parce que non en piste dans les équipes qui utilisent plus d'une moto, devront y être

dirigées, sauf les machines sur lesquelles les réparations sont si importantes que leur déplacement n'est pas possible. Les coureurs seront autorisés à faire le complément de carburant et un changement de pneus devant leur stand respectif dans les 5 minutes qui suivent l'ouverture de la sortie du couloir des stands pour le tour de reconnaissance.

La localisation de ce parc devra figurer au RP de la manifestation ou, à défaut, les coureurs en seront informés à l'occasion du briefing, qui aura lieu avant le départ de la course.

L'organisation devra informer tous les coureurs de l'heure du nouveau départ qui pourra avoir lieu, au plus tôt, 30 minutes après que les coureurs en auront été avertis.

07.13.02. Procédure variante sans mise des motos en parc fermé

Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause) compromettrait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le Directeur de Course pourra décider d'interrompre la course à l'aide du drapeau rouge.

Dans ce cas, les coureurs doivent immédiatement adapter leurs vitesses et rentrer dans la voie des stands à la fin du tour durant lequel le drapeau rouge est présenté. Le premier coureur qui entre dans la voie des stands devra se placer à la fin de la voie des stands du côté gauche. La première moitié des coureurs prendront places sur une ligne du côté gauche. L'autre moitié se placera, dès qu'ils auront reçu le signal d'un officiel, à droite parallèlement à la première ligne et également sur une ligne.

Dès que la direction de course donne le signal "béquillage autorisé" 2 mécaniciens peuvent venir béquiller la moto et placer les couvertures chauffantes (sans générateur). Aucune autre intervention technique n'est autorisée. Un aide peut venir apporter à boire aux coureurs.

Il est strictement interdit de s'arrêter à son box durant cette procédure.

Seule les 2 mécaniciens peuvent se rendre en fin de voie des stands. Le reste de l'équipe doit rester dans son box afin d'éviter d'avoir trop de monde en voie des stands au cas où une "safety car" doit entrer en voie des stands.

Tout au long de cette procédure le temps ne sera pas arrêté. Toutes les autres règles sont d'application.

Le nouveau départ sera un départ lancé. A la sortie de la voie des stands un panneau avec le nombre de tours de chauffe (1 ou 2) sera montré au coureur en quittant la voie des stands dans l'ordre d'arrivée dans celle-ci.

La vitesse du groupe sera déterminée par le coureur qui est entré en premier dans la voie des stands. Il est interdit de dépasser.

A l'approche de la dernière moitié du circuit, avant la ligne "start/finish", le premier coureur devra diminuer sa vitesse pour que tous les coureurs se regroupent. Sur cette partie du circuit des drapeaux jaunes seront agités pour avertir les coureurs d'être prudents. Dès que les feux verts à la ligne "start/finish" sont allumés, les coureurs peuvent reprendre le cours normal de la course.

07.14. Arrivée

Dès que la durée ou la longueur de la course prévue au RP est accomplie, le drapeau à damiers sera abaissé au passage du coureur de tête.

07.15. Classement

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et du temps de passage.

Pour être classée, une équipe doit:

- avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers sur la piste (et non dans la voie des stands). Le coureur doit être en contact avec sa machine
- avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur dans le temps limite fixé par le RP;
- avoir couvert au moins 75% de la distance parcourue par l'équipe vainqueur de la classe correspondante.

Dans le cas des courses se déroulant en plusieurs manches ou parties, on additionne le nombre de tours effectués dans chacune d'elles, l'équipe ayant le plus grand nombre de tours est classée première. En cas d'égalité de tours, c'est l'addition des temps réalisés dans chaque manche qui entrera en considération.

En cas de fin prématurée de la course, le classement sera établi comme prévu à l'art. 07.13.

07.16. Procédure de "Stop & Go"

Pendant la course, sur injonction du Directeur de course ou de son adjoint, le coureur sera prié de s'arrêter dans la zone de pénalité, et y rester, à l'arrêt, pendant 20 secondes. Il pourra ensuite reprendre la course.

Le coureur doit respecter la limitation de vitesse (60 km/h), depuis le début de la voie des stands, jusqu'à la sortie. En cas d'infraction de cette limitation de vitesse, la procédure "Stop & Go" sera répétée; dans le cas d'une seconde infraction de cette limitation de vitesse, le drapeau noir sera présenté au coureur.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également d'application.

Dans le cas d'une course interrompue avant que la pénalité ne soit appliquée, et s'il y a une deuxième partie, le coureur pénalisé pour un départ anticipé sera tenu de d'effectuer son "Stop & Go" après le départ de la deuxième partie de la course.

Dans le cas où un coureur n'a pas encore effectué sa pénalité pour départ anticipé, infligée lors de la première partie de la course et qu'il a également anticipé le départ de la deuxième partie de la course, il se verra présenter le drapeau noir.

Une fois que l'équipe a été avertie de la pénalité, un panneau avec le mot "STOP" et le numéro du coureur sera présenté à la ligne de départ. Si le panneau "STOP" a été présenté 5 fois au coureur concerné et qu'il ne s'arrête toujours pas, le drapeau noir lui sera alors présenté à son 6^{ème} passage.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le panneau "STOP" sera présenté à un autre coureur pénalisé lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les temps des qualifications, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Si un coureur encourt une pénalité de "Stop & Go", l'équipe peut alors avoir un mécanicien présent dans la zone de pénalité pour assister son coureur, sous la direction des commissaires, afin de redémarrer sa machine si elle cale. Le mécanicien ne doit pas interférer dans la procédure "Stop & Go", laquelle est sous le contrôle de la direction de course.

Dans le cas où un coureur manque de répondre aux instructions d'effectuer un "Stop & Go", et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun coureur suivant ne sera prié de s'arrêter, jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Il est strictement interdit au coureur qui effectue une procédure "Stop & Go" de s'arrêter dans la voie des stands sous peine d'exclusion. Si tel est le cas, et ce pour autant qu'il se soit initialement arrêté avant la cinquième présentation du panneau "STOP", il doit reprendre la piste et effectuer la procédure "Stop & Go" après avoir parcouru un tour du circuit.

Dans le cas où un coureur pénalisé n'a pu effectuer la procédure "Stop & Go" avant la fin de la course, une pénalité de 1 minute sera ajoutée à son temps de course.

07.17. Chronométrage

Le Chronométrage des manifestations ENDURANCE s'effectue à l'aide d'un système électronique d'enregistrement des passages des coureurs basé sur l'utilisation de "TRANSPONDEURS".

C'est la responsabilité du coureur d'entrer en piste tant lors des essais que pour la course avec une moto équipée d'un transpondeur acheté par lui-même, ou loué sur place, en parfait ordre de fonctionnement (dûment chargé).

L'échange, le prêt ou la revente de transpondeurs entre coureurs sont interdits au cours d'une même saison.

En cas de discordance entre les textes français et néerlandais, le Groupe Travail Course Sur Route (G.T.C.S.R.) est seul compétent.